



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18
Pouvoir : 5
Absents : 4

Date de la convocation : 10/01/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, ROYER Freddy, SULLI Bruno .

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BARANGER Marie-Noëlle représentée par C PIAULET
BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU
JARASSIER Corinne représentée par C LECOQ
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE
RENAUD Didier représenté par B MASSONNEAU

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine.

Secrétaire de séance : Viviane DEBIAIS

DELIBÉRATION N° 14

RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CAF DE LA VIENNE POUR L'ACCES A "MON COMPTE PARTENAIRE"

Par délibération du 29 juin 2017, Madame la Maire a été autorisée à **signer la convention d'accès à "mon compte partenaire" avec la CAF de la Vienne.**

Pour mémoire, les CAF assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de cette mission, les CAF fournissent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, organismes de sécurité sociale, établissements d'accueil du jeune enfant...) des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Cette communication de données a pour but de permettre aux dits partenaires d'accomplir leurs missions.

"Mon Compte Partenaire" est composé de services, de pages d'informations et d'aides.

Jusqu'à maintenant, ce portail internet permettait essentiellement de consulter les ressources des

allocataires de la CAF ou leur quotient familial, pour calculer les participations des familles aux services petite enfance (multi-accueil), enfance (ALSH et accueil périscolaire) et jeunesse (Point Jeunes).

A compter de l'année 2019, **ce portail permettra également aux services enfance jeunesse de saisir leurs données d'activité et financières en ligne.**

Pour anticiper le déploiement de ce nouveau portail, il est nécessaire de procéder à la phase de contractualisation et d'habilitation.

L'article 8 de la convention "missions du partenaire" doit donc être modifié.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention d'accès à l'espace sécurisé "mon compte partenaire".

VU la délibération n° 137 du 29 juin 2017 relative à la signature de la convention d'accès à "mon compte partenaire",

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** l'avenant à la convention d'accès à l'espace sécurisé "mon compte partenaire",
- **charge** Mme la Maire de le signer au nom de la commune ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

